

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Emor 5786, 15 Iyar 5786



L'éducation représente un pôle de préoccupation majeure dans l'esprit des parents. Depuis trois mille ans, la Torah œuvre pour une prise en considération de l'importance de la transmission des connaissances de génération en génération. Cela nécessite un effort quotidien considérable. Face à ce défi majeur, le verset nous enseigne : « Tu enseigneras à tes enfants, tu en parleras lorsque tu seras installé chez toi et lorsque tu seras en chemin ».

Chaque partie de ce verset est interprété par nos Maîtres. Ils tentent d'en dégager les outils capitaux pour une éducation réussie.

L'expression « Vechinantam Lévanékha » que nous avons traduit par « Tu enseigneras à tes enfants » attire l'attention de nos commentateurs. Ils rapprochent le mot « Vechinantam » au mot « Chéninout » qui signifie aiguisé. Cela vient nous enseigner que les parents doivent aiguiser leur langage avant d'aborder les grands thèmes qu'ils souhaitent transmettre à leurs enfants. Être en mesure de leur transmettre un message suffisamment précis pour qu'ils puissent se l'approprier et l'intégrer à leur existence. Un langage qui ne leur serait pas accessible n'aurait absolument aucun intérêt.

Cette première notion est fondamentale mais reste insuffisante. Il ne suffit pas de transmettre, encore faut-il montrer à nos enfants qu'il n'existe pas de décalage entre ce que nous leur transmettons et ce que nous faisons dans notre propre existence.

« Védibarta bam » - « Tu en parleras » - montre à quel point l'adulte doit lui-même s'attacher à toutes ces valeurs, en les prenant pour référence dans son propre chemin de vie.

Ce comportement doit être respecté quel que soit le milieu dans lequel nous évoluons. Comme nous l'enseigne la fin du verset, que nous soyons au sein de notre foyer face à notre cercle familial intime ou à l'extérieur avec des étrangers.

Si nous sommes en mesure de respecter tous ces principes, nous pouvons espérer avoir une influence positive sur l'éducation de nos enfants.

C'est là le sujet du début de la Parasha que nous lisons cette semaine. La Torah ordonne aux adultes de transmettre les différentes lois aux enfants afin qu'ils les respectent.

La transmission en question ne passe pas uniquement par la parole. Nous devons avoir un comportement tellement lumineux que nos enfants doivent en être marqués au plus profond de leurs âmes.

Cet investissement sera le plus efficace car il donnera l'envie aux enfants de continuer à suivre cette voie même en l'absence de leurs parents à leurs côtés.